

Contrat d'accueil :

Entre :

La PENSION LUBERONRON

8 Résidence les Borrys

84360 PUGET

Numéro Siret : 91937758000015

Représentée par Mme BONNABESSE Nathalie

ACACED n° 2021/e887693a7 options chat/chien/Nac

Tél : 06.71.54.55.67

Mail : luberonron@gmail.com

ET :

NOM, Prénom :

.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....

Tél fixe :

.....

Tél portable :

.....

Mail :

.....

Autres personnes à prévenir :

.....
.....
.....

Noms du ou des chats :

Dates de réservation du séjour à la pension Luberonron :

Acompte :

Solde :



Avant le séjour :

Suite à la confirmation de la disponibilité des dates en séjour individuel ou collectif, le propriétaire devra remplir ou déposer lors de la visite de la pension :

- ✓ Une fiche de renseignements (essentielle pour mieux connaître votre chat !)
- ✓ Le contrat de séjour signé en deux exemplaires par le propriétaire et la pension.
- ✓ Un chèque d'acompte de 40 % du prix du séjour.

La réception de ces documents remplis et signés par les deux partis valide définitivement la réservation. Tout est prêt pour accueillir votre chat !!!

Afin de se prémunir de tout risque sanitaire, votre chat devra **obligatoirement** avant son arrivée :

- ✓ Posséder une carte d'identification (tatouage ou puce électronique)
- ✓ Etre vacciné (depuis moins d'un an et plus de 15 jours) contre les maladies suivantes : Typhus, Coryza, Leucose.
- ✓ Etre castré pour les mâles de plus de six mois et stérilisée ou sous pilule pour les femelles.
- ✓ Etre vermifugé depuis moins de trois mois (preuve d'achat) ou vous devrez apporter votre pipette afin qu'elle soit administrée à la pension dès votre arrivée.
 - Possibilité d'administrer le vermifuge fourni par nos soins pour un coût de 10 euros qui seront ajoutés aux frais de séjour.

Dans son sac de voyage, pensez à apporter :



- ✓ **Obligatoirement** le carnet de santé du chat, indispensable en cas de contrôle de la Direction des Services vétérinaires. Il sera conservé durant tout le séjour au sein de la pension. Aucun animal ne pourra être accepté en cas d'absence de carnet de santé.
- ✓ Son ordonnance et le traitement nécessaire pour toute la durée du séjour dans le cas où le chat nécessite un traitement médical.
- ✓ Ses croquettes ou nourriture humide (sachets, pâté) en quantité suffisante pour la durée de la garde.
- ✓ Éventuellement des objets personnels de votre chat si vous réservez un box individuel (coussins, doudous, jouets).

Pour ne pas stresser le chat et pour prendre le temps de vous accueillir, l'arrivée et le départ du chat se font **exclusivement sur rendez-vous** du lundi au samedi de 9 h 12h et de 15h à 19 h en me contactant au 06.71.54.55.67.

Durant le séjour :

La pension ne pourra être tenue responsable de la survenue de cas d'allergie, d'eczéma, d'épidémies de coryza ou autres, malgré le protocole strict de désinfection mis en place.

La pension ne sera pas non plus considérée comme responsable de l'apparition de certaines maladies pouvant rester en sommeil durant des mois ou des années dans l'organisme du chat, (F.I.V., la leucose, des formes chroniques de coryza, la P.I.F., des maladies rénales...) et qui pourraient se déclencher à l'occasion du stress du changement de lieu de vie du chat. Si des blessures ou accidents, se produisaient durant le séjour du chat, la responsabilité de la pension ne serait pas engagée. Le coût des soins serait pris en charge par le propriétaire du chat.

La pension décline toute responsabilité en cas de mort naturelle de l'animal, survenue subite de maladie grave, ou accident imprévisible qui entraînerait le décès du chat. Dans tous ces cas le chat sera emmené chez le vétérinaire pour des examens complémentaires dont les frais incomberont au propriétaire. Le propriétaire confie son animal en toute connaissance des installations, que proposent la pension Luberonron. La responsabilité de la pension ne pourrait être engagée en cas de fuite de votre chat.

Le vétérinaire :

En cas de survenue de maladie ou d'accident durant le séjour du chat, le propriétaire sera immédiatement prévenu, et l'animal sera emmené et examiné par le vétérinaire déclaré de la pension :

Madame Audrey Coutant, Clinique de la Roure à Mallemort.

Le propriétaire du chat en signant le contrat d'accueil de la pension déclare accepter sans réserve, tous les soins nécessaires, qu'il s'agisse d'un traitement médicamenteux, d'une intervention chirurgicale ou autres décisions qui s'imposent dans l'intérêt de son animal, et accepte de régler tous les frais qui en découlent

Abandon :

Dans le cas où personne ne se manifesterait pour venir chercher le chat à la pension huit jours après la fin du séjour, cela, malgré toutes nos tentatives pour joindre son maître ou toute personne de confiance désignée sur le contrat, le chat sera considéré comme abandonné. La pension pourra donc disposer de l'animal et le confier à une SPA. En outre, s'il s'agit d'un abandon avéré, la pension déposera plainte auprès du commissariat.

Le propriétaire du, ou des chats accueillis à la pension autorise la gérante à prendre des photos et des vidéos de leur animal durant leur séjour. Elles lui seront envoyées régulièrement pour s'assurer de l'adaptation et du bien-être de leur animal et pourront être utilisées à des fins publicitaires.

Ce contrat a une durée de validité d'un an à partir de la date à laquelle il a été signé.

En signant ce contrat vous reconnaissez avoir pris connaissance de tous ses termes et les accepter.

Fait en deux exemplaires, un pour la pension et un pour le propriétaire.

Signature

date